

## SEANCE DU 17 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-et-un, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de St Léonard avec port du masque, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Chantereau Y Salvat-Martineau M Gault O Le tourneux I Rey JP Costil PV Sanchez M Mérigot I Lesage B Landas M Lesieux L

Absents excusés : D Duran M Bouteiller N Léger T Blanvillain

Monsieur Mike Bouteiller a donné procuration à Madame Laure Lesieux  
Monsieur Thierry Blanvillain a donné procuration à Monsieur Yves Chantereau.

Présence de

- Madame Emmanuelle Viora, correspondante de la Nouvelle République
- Monsieur et Madame Christian Baillavoine

### **STATION DE LAVAGE A MARCHENOIR :**

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 16 Novembre 2021 concernant la décision de participer à hauteur d'un tiers aux frais de l'étude de protection acoustique de la station de lavage Boxer Lavage à Marchenoir, Monsieur le Maire a invité Monsieur Christian Baillavoine, gérant de l'entreprise SAS Boxer Lavage afin qu'il explique ses difficultés de participer au financement de l'étude de protection acoustique ainsi qu'à l'édification d'un mur anti-bruit.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Christian Baillavoine présente son entreprise Station de lavage créée en 2015 sur le terrain appartenant à la CCBVL pour laquelle cette dernière a choisi le lieu d'implantation pour la facilitation de l'accès aux réseaux.

Monsieur Christian Baillavoine :

- a pris en charge la dalle béton, l'équipement de la station de lavage ainsi que l'eau, l'électricité, les bacs des rejets.
- précise n'avoir jamais signé de bail avec la CCBVL ni payer le moindre loyer et ajoute avoir réclamé la signature d'un bail au cours des trois mandatures qui se sont succédées.
- sous la contrainte des riverains, a fermé sa station de lavage le dimanche et jours fériés et plus récemment l'ouverture d'une station de lavage à Oucques engendrent la baisse de son chiffre d'affaires
- ne se verse pas de rémunération
- a fait appel de la décision de justice qui demande l'édification d'un mur

Les conseillers municipaux échangent avec Monsieur Christian Baillavoine à propos de l'édification du mur et des caractéristiques qui seront définies par l'étude, la satisfaction ou non des riverains, l'impact visuel, le déplacement de la station de lavage, le devenir de la station de lavage, selon le verdict les indemnités à payer.

Monsieur Christian Baillavoine insiste sur une alliance entre les deux communes plus importantes pour agir auprès de la CCBVL dans l'intérêt de construire un mur.

Après avoir été remercié pour son témoignage par Monsieur le Maire et invités à rester à la réunion, Monsieur et Madame Christian Baillavoine prennent congés.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire engage le débat avec les conseillers municipaux.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de maintenir le vote du 16 Novembre 2021 c'est-à-dire que la commune de St Léonard en Beauce participe aux frais de l'étude acoustique à hauteur d'un tiers du devis soit 600€ TTC.

Remarque : pour délibérer dans de bonnes conditions, il est demandé d'avoir les informations préalablement à la prise de décisions.

Monsieur le Maire indique que le sujet qui suit n'était pas à l'ordre du jour mais qu'il souhaite donner connaissance du mail reçu le 9 janvier 2022.

### **M.A.M.** :

Monsieur le Maire donne lecture du mail émanant de Mesdames Céline Lefebvre et Angélique Leffray concernant leurs reproches envers la commune de St Léonard en Beauce liés à leur projet de création d'une M.A.M.

Distribution du mail de Mesdames Lefebvre et Leffray et des compte-rendus des réunions du groupe de travail Petite Enfance auxquelles Madame Ingrid Letourneux a régulièrement participé.

Les conseillers municipaux échangent sur le sujet « Petite Enfance » qui est de la compétence CCBVL.

Les communes sont autorisées à mettre un terrain à disposition ; du fait de la compétence, la communauté de communes est autorisée à porter ce genre de projet et à percevoir les aides de la CAF.

Après échanges entre les conseillers, Monsieur le Maire demande à Monsieur Olivier Gault qu'ils rédigent ensemble une réponse au mail qui sera soumise au conseil municipal.

### **CONVENTION SPA ANNEES 2022 2023 2024** :

Après avoir pris connaissance des tarifs de la nouvelle convention de fourrière de la SPA pour les années 2022, 2023 et 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- de renouveler la convention fourrière comme suit :  
pour l'année 2022 selon le tarif de 1.34€ TTC par habitant,  
pour l'année 2023 selon le tarif de 1.37€ TTC par habitant,  
pour l'année 2024 selon le tarif de 1.40€ TTC par habitant.
- De fixer une participation forfaitaire d'un montant de 50€ qui sera demandée par la commune de St Léonard aux propriétaires connus d'animaux mis en fourrière à la SPA à l'appui d'un titre de recette.

### **ETUDE PATRIMONIALE RESEAU EAU POTABLE** :

Madame Laure Lesieux :

- donne le compte-rendu de la réunion de démarrage avec la société d'Assistance à Maîtrise d'Oeuvre pour l'étude patrimoniale du réseau eau potable,
- indique qu'il serait judicieux de lancer le Schéma Directeur d'Assainissement pour étudier la réhabilitation des stations d'épuration et lagunage existants
- propose d'associer la société d'Assistance à Maîtrise d'œuvre pour l'étude d'Assainissement
- précise qu'il serait préférable de lancer les études après le raccordement du nouveau forage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, d'engager en même temps l'Assistance à Maîtrise d'œuvre avec la société DUPUET pour l'étude patrimoniale réseau eau potable et le schéma directeur d'assainissement. Un devis de cette dernière prestation sera demandé à la société DUPUET. Il est précisé que les bureaux d'études pourront être différents.

### **PANNEAU ELECTRONIQUE** :

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'il a rencontré, avec quelques élus, Monsieur Florent LEONARD, chargé de la communication à la CCBVL, à propos de la gestion et simulations d'implantation du panneau électronique simple face proposé par la CCBVL,
- indique que la référente communication/infos est Madame Laure LESIEUX, les référents « béton » sont Messieurs Olivier GAULT et Benoît LESAGE
- présente les deux simulations d'implantation et recueille l'avis du conseil municipal

Le conseil municipal retient la proposition d'implanter le panneau électronique simple face à Bel Air (sens St Léonard/Marchenoir) ; une demande de permission de voirie pour chaque simulation a été faite auprès de la DRN.

### **EOLIEN :**

Monsieur le Maire veut informer le conseil municipal de la visite d'une nouvelle société pour l'implantation d'éoliennes sur la commune de St Léonard.

Après discussion, il est évoqué de consulter les habitants de St Léonard.

Vote à main levée : Pour un questionnaire : 6 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 2 voix

Avant de lancer la consultation, Monsieur le Maire se rapprochera de la Préfecture pour s'assurer que la pose d'éoliennes est accordée en Loir-et-Cher.

### **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :** Néant

### **NUMERISATION ETAT-CIVIL :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander un devis auprès d'une entreprise spécialisée par l'intermédiaire de la CCBVL, facilitatrice.

### **CONCOURS ILLUMINATIONS NOEL :**

Monsieur Benoît Lesage et Madame Ingrid Letourneux donnent le résultat du 1<sup>er</sup> concours des illuminations des maisons et appartements.

Des prix seront remis comme suit :

1<sup>er</sup> Monsieur et Madame Patrice Borde – 40€

2<sup>ème</sup> Madame Chantal Lequatre – 30€

3<sup>ème</sup> Monsieur et Madame Alain Fleury – 25€

En raison du 1<sup>er</sup> concours, les 4 suivants sont récompensés par un bon d'achat (Ets Redouin).

### **SERVICE A LA PERSONNE :**

Monsieur le Maire tient à informer le conseil municipal qu'à plusieurs reprises des élus ont porté assistance à une personne alitée pour laquelle les services d'aide à domicile ne pouvaient être rendus faute de personnel. Cette personne malade est entrée en EHPAD à proximité de ses enfants au cours de la semaine n° 2/2022.

### **TRAVAUX EQUIPEMENT FORAGE F2 – OPTION 5.10 MISE AUX NORMES ECLAIRAGE**

En complément de la délibération du 13 septembre 2021 concernant les travaux d'équipement du forage F2, le conseil municipal a décidé de retenir l'option 5.10 proposée par la Société Roger Marteau SAS pour la mise aux normes de l'éclairage du château d'eau s'élevant au montant de 3 500€ 4 200€ TTC.

### **TERRAIN – CERTIFICAT D'URBANISME :**

Monsieur le Maire a souhaité apporter une précision au compte-rendu de la dernière réunion de conseil du 7 Décembre 2021 à propos du terrain cadastré B 653 – Rue Laveau pour lequel une demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été déposée pour la construction d'une maison.

### **FORMATION DES ELUS : VOIRIES COMMUNALES – CHEMINS RURAUX :**

Quatre conseillers municipaux ont participé à cette formation très enrichissante organisée par l'Association des Maires.

### **BATIMENT COMMUNAL AVENUE DE MARCHENOIR :**

Madame Martine Salvat-Martineau souhaite savoir à quelle date les agents communaux intégreront le nouveau local communal. Monsieur Olivier Gault indique que l'entrée dans les lieux est liée aux travaux sur le réseau d'eau (fuite+plomb) et sur le réseau d'assainissement (non raccordé).

Monsieur Jean-Philippe Rey précise qu'il est urgent de remplacer deux fenêtres avec raccord de plâtrerie.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2022**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.